

DACP

REF : DACP2015044

Signataire : ED/ES/ABW

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation des projets d'avenant n°4 au lot 1 et d'avenant n°3 aux lots 2, 3, 4 et 5 et autorisation de signature.

EXPOSE :

Dans l'exercice de ses missions, la Commune se doit de garantir la sécurité et le bien-être de ses élus et de ses agents, détient et / ou met également en œuvre divers biens mobiliers et immobiliers. Elle est donc titulaire de contrats d'assurances, conclus dans le cadre de cinq lots d'un marché public (dommages aux biens, responsabilité civile, véhicules à moteur, protection juridique, risques statutaires) entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Afin de permettre le bon déroulement de la procédure d'appel d'offres, pour laquelle la Commune est assistée par le Cabinet Protectas, spécialisé dans le conseil en assurances, il est nécessaire de proroger une nouvelle fois pour une durée complémentaire de 3 mois les contrats arrivés à échéance le 31 décembre 2014, prorogés deux fois par avenants pour une période globale de 9 mois prolongeant ainsi l'exécution du marché jusqu'au 30 septembre 2015.

Ces deux prorogations successives ont emporté une augmentation moyenne du montant initial des lots de 20.07%, dans les conditions suivantes :

Lot n°1 : Incendie – Divers Dommages aux Biens - de 280 480,18 € TTC à 337 913,32 € TTC, soit une plus value totale de 20.48 %

Lot n°2 : Responsabilité Civile Générale - de 186 301,36 € TTC à 224 258.91 € TTC, soit une plus value totale de 20.37 %

Lot n°3 : Flotte Automobile - de 296 976 € TTC 355 281.31 € TTC, soit une plus value totale de 19.63 %

Lot n°4 : Assurance des risques statutaires - de 2 143 509,38 € TTC à 2 586 758,81 € TTC , soit une plus value de 20.68 %

Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus - de 10 373,77€ TTC à 12 983.06 € TTC, soit une plus value 19.21 %.

La nouvelle prorogation emporte une augmentation moyenne prévisionnelle du montant initial de l'ensemble des lots du marché à 31,20 % dans les conditions suivantes :

Lot n°1 : Incendie – Divers Dommages aux Biens - de 337 913,32 € TTC à 375 124,87€ TTC
soit une plus value totale de 33,74 %

Lot n°2 : Responsabilité Civile Générale - de 224 258.91 € TTC à 237 310,54 € TTC soit une
plus value totale de 27,38 %

Lot n°3 : Flotte Automobile - de 355 281.31 € TTC à 358 082,44 € TTC soit une plus value
totale de 20,58 %

Lot n°4 : Assurance des risques statutaires - de 2 586 758,81 € TTC à 2 727 079,81€ TTC
soit une plus value totale de 27,23 %

Lot n°5 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus - de 12 983.06 € TTC
à 13 694,83 € TTC soit une plus value totale de 32,01 %

Aucune autre disposition des marchés n'est modifiée. En conséquence de ces éléments, il est
demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les projets d'avenants et d'autoriser
monsieur le maire à les signer.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAÏRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2015044

Signataire : ED/ES/ABW

OBJET : Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015. Approbation du projet d'avenant n°3 au lot 5 «Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus» et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code des Marchés publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération n°340 du 16 décembre 2010 relative au marché de prestations d'assurances n°DAJDAG-03/10 pris en ses cinq lots,

Vu la délibération n°378 du 18 décembre 2014 relative à l'approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations d'assurances pris en ses cinq lots pour les années 2011 à 2014,

Vu la délibération n°110 du 28 mai 2015 relative à l'approbation de l'avenant n°2 au marché de prestations d'assurances pris en ses cinq lots pour les années 2011 à 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 septembre 2015,

Considérant que le marché expire le 30 septembre 2015 et qu'il convient de le proroger pour une durée de 3 mois afin de conduire la totalité de la procédure de renouvellement de ces contrats,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de proroger par avenant n°3 pour une durée de 3 mois, le lot n°2 « Protection juridique pénale des agents territoriaux et des Elus du Marché d'assurances de la ville d'Aubervilliers passé pour les années 2011 à 2015.

Cet avenant porte le prix global du marché initialement de 10 373,77 € TTC à 13 694,83 € TTC soit une plus value totale de (avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3) de 32,01 %.

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant n°3 avec la société ASTER - Les Assurances Territoriales.

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

